



# La protection maternelle et infantile en école maternelle

 **Aube**  
en Champagne  
LE DÉPARTEMENT

Édition 2022



## Une équipe

**Les professionnels de santé du service de protection maternelle et infantile (PMI), organisent un bilan de santé systématique**

**pour les enfants scolarisés en école maternelle**

Sous l'autorité du Président du Conseil départemental de l'Aube, le service de Protection maternelle et infantile organise des actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de 6 ans ainsi que l'établissement d'un bilan de santé, notamment en école maternelle. [ Article L2112-2 du code de la santé publique ].



## Un objectif

**Favoriser l'épanouissement de votre enfant en veillant à sa santé et en proposant des aides adaptées.**



## Le bilan

**Le bilan comporte :**

- 1 l'examen de la vision et de l'audition**
- 2 l'évaluation du développement de l'enfant, de son langage, de sa socialisation**
- 3 la mesure du poids et de la taille, la vérification des vaccinations et de l'état bucco-dentaire**
- 4 les parents peuvent être invités à participer à ce bilan pour échanger avec les professionnels de santé de PMI.**

**En dehors de ce bilan, les parents peuvent contacter l'équipe de PMI, à tout moment.**



## Des résultats



**90% des amblyopies (vision très réduite) dépistées à 2 ans guérissent.**

**Après l'âge de 8 ans, 5% seulement peuvent être améliorées.**



**Toute baisse de l'audition a un retentissement sur l'acquisition du langage et le comportement de l'enfant. Un traitement est souvent possible. Un suivi, toujours nécessaire.**



**Dès 4 ans, une rééducation orthophonique peut permettre d'éviter des difficultés scolaires ultérieures.**

*Cette action s'inscrit dans le respect des exigences du RGPD (règlement général sur la protection des données)*



## L'après bilan

**Le dépistage ne sert à rien, s'il ne débouche pas sur la prise en charge nécessaire.**

**Le médecin ou l'infirmière-puéricultrice de PMI vous recontactera, si nécessaire, à cet effet.**



# A vos côtés

Pour nous contacter

---

**Département de l'Aube**

**Pôle des solidarités**

Direction Enfance-Famille  
Cité administrative des Vassaules  
CS 50770

10026 Troyes Cedex

—  
**Tél.** : 03 25 42 48 51  
pmi@aube.fr

—  
**aube.fr**  
in f t o

---